



# **ORGANISME DE GESTION DE L'INSTITUT STANISLAS**

1 Place Stanislas – CS 70046

**06414 CANNES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**



A l'Assemblée Générale de l'Institut STANISLAS,

### **1 - OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Organisme de Gestion de l'Institut STANISLAS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2 – FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **3 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

#### **5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Le Cannet, le 1<sup>er</sup> décembre 2023*

**Le Commissaire aux Comptes  
EXCO C.A AUDIT**

**Patrick AUMERAS**

## Bilan Actif Passif

Exercice du : 01/09/2022 - 31/08/2023

## STANISLAS CANNES CANNES CEDEX

Nomenclature 2020 &amp; PCG Nomenclature 2020 &amp; PCG

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>109</b>
Frais d'établissement	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, Autres Immobilisations Incorporelles	0	109
Immobilisations incorporelles en cours	0	0
Avances et acomptes	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 632 784</b>	<b>9 168 642</b>
Terrains	0	0
Constructions	6 590 860	7 087 372
Installations techniques, matériel et outillage	162 956	203 194
Autres Immobilisation Corporelles	1 625 098	1 612 989
Immobilisations corporelles en cours	253 869	265 086
Avances et acomptes	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>611 934</b>	<b>715 440</b>
Participations et créances rattachées	0	0
Autres titres immobilisés	560 312	665 318
Prêts	0	0
Autres	51 622	50 122
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>9 244 718</b>	<b>9 884 191</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>34 847</b>	<b>39 825</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>73 484</b>	<b>27 161</b>
<b>Créances</b>	<b>1 291 658</b>	<b>1 237 648</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	494	399
Créances reçues par legs ou donations	0	0
Autres	1 291 165	1 237 249
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>538 403</b>	<b>376 358</b>
<b>Instrument de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>3 618 806</b>	<b>3 290 639</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>260 192</b>	<b>221 082</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>5 817 390</b>	<b>5 192 712</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>15 062 107</b>	<b>15 076 903</b>



## Bilan Actif Passif

Exercice du : 01/09/2022 - 31/08/2023

## STANISLAS CANNES CANNES CEDEX

Nomenclature 2020 &amp; PCG Nomenclature 2020 &amp; PCG

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Net	Net
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	0	0
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	434 674	434 674
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	434 674	434 674
Autres	0	0
Report à nouveau	7 145 470	6 628 891
Excédent ou déficit de l'exercice	817 258	516 580
Situation nette (sous-total)	8 397 402	7 580 144
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	1 296 129	1 077 731
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>9 693 531</b>	<b>8 657 875</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
<b>TOTAL FONDS REPORTE ET DEDIES (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	1 116 009	1 280 249
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>1 116 009</b>	<b>1 280 249</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligatoires et assimilés (titres associa	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	2 308 893	2 790 848
Emprunts et dettes financières diverses	4 366	3 222
Avances et acomptes reçus	872 561	891 008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	628 547	760 752
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	354 780	432 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 745	136 522
Autres dettes	43 235	36 632
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	28 441	87 240
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>4 252 568</b>	<b>5 138 779</b>
Ecarts de conversion passif	0	0
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV+V)</b>	<b>15 062 107</b>	<b>15 076 903</b>



# COMPTE DE RESULTAT

## STANISLAS CANNES CANNES CEDEX

01/09/2022 - 31/08/2023

Nomenclature 2020 & PCG Nomenclature 2020 & PCG

	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	0	0
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens	12 572	14 802
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	8 182 517	7 745 768
dont parrainages	0	0
<b>Production stockée</b>	0	0
<b>Production immobilisée</b>	0	0
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 693 984	2 559 018
Vers Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ress Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels	0	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provis</b>	816 298	797 898
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	0	0
<b>Autres produits</b>	16 934	20 303
<b>TOTAL I</b>	<b>11 722 306</b>	<b>11 137 790</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	7 971	14 301
Variation de stock	4 978	1 430
Autres achats et charges externes	4 770 928	4 489 638
Aides financières	4 969	4 087
Impôts, taxes et versements assimilés	328 571	348 929
Salaires et traitements	2 633 860	2 619 625
Charges sociales	1 377 382	1 342 629
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 385 496	1 414 685
Dotations aux provisions	610 883	542 391
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	41 411	25 393
<b>TOTAL II</b>	<b>11 166 449</b>	<b>10 803 108</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>555 856</b>	<b>334 682</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	21 673	21 434
Autres intérêts et produits assimilés	5 950	3 707
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	3 556	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>31 180</b>	<b>25 141</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	16 996	48 211
Intérêts et charges assimilées	49 268	40 703
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>66 264</b>	<b>88 914</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-35 084</b>	<b>-63 773</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>520 772</b>	<b>270 909</b>



<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	92 091	43 423
Sur opérations en capital	317 202	204 970
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	0	0
<b>TOTAL V</b>	<b>409 294</b>	<b>248 393</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	3 651	466
Sur opérations en capital	106 890	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0	0
<b>TOTAL VI</b>	<b>110 541</b>	<b>466</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>298 753</b>	<b>247 927</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 267	2 256
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>12 162 779</b>	<b>11 411 324</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>11 345 521</b>	<b>10 894 744</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>817 258</b>	<b>516 580</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



STANISLAS CANNES  
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

SOMMAIRE

	Pages
A) Faits caractéristiques de l'exercice	2
B) Evénements postérieurs à l'exercice	4
C) Principes, règles et méthodes comptables	4
1- Principes	4
2- Immobilisations corporelles et incorporelles	4
3- Immobilisations financières	4
4- Valeurs mobilières de placement	5
5- Fonds propres	5
6- Subventions d'investissement	5
7 - Provisions	5
8 - Placement Andante	5
9 - Autres	6
D) Notes sur le bilan	7
1. Tableau de mouvements des Immobilisations	7
2. Tableau de mouvements des Amortissements	7
3. Détail des immobilisations financières	8
4. Etat des échéances des créances	8
5. Etat des produits à recevoir	8
6. Valeurs mobilières de placement	8
7. Tableau de variation des fonds propres	9
8. Tableau de suivi des subventions	10
9. Tableau de mouvement des provisions	11
10. Etat des échéances des dettes	11
11. Etat des charges à payer	11
E) Notes sur le compte de résultat	11
1. Chiffre d'affaires	11
2. Autres produits	12
3. Reprises sur provisions et transferts de charges	12
F) Engagements hors bilan	12
1. Engagements donnés	12
2. Engagements reçus	12
3. Sûretés réelles	12
4. Autres engagements	12



ANNEXE AUX COMPTES GENERAUX

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'OGEC : O.G.I.S (Organisme de Gestion de l'Institut Stanislas) - 1 Place Stanislas - CS 70046 - 06414 CANNES Cedex

Date de création 1975

Objet social : L'organisme de gestion (OGIS) a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein et d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s) ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé »

L'OGIS pourra se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGIS pourra passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGIS pourra acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Nature et périmètre des activités réalisées

Activités pédagogiques	Effectif moyen	Activités annexes
	22/23	
Enseignement primaire : école maternelle - élémentaire	578	Restauration scolaire
Enseignement secondaire : collège, lycée général et technologique	1644	Etudes
Enseignement supérieur : CPGA, BTS, L3, CPES	392	Garderie
		Internat
		Ateliers - Programmes
		Boutique

Moyens mis en œuvre	ETP
Personnel enseignant mis à disposition par l'Etat	157
Personnel salarié	66,88
Personnel bénévole	NS
Locaux scolaires	20 400 M <sup>2</sup>

Modalités d'occupation : bail commercial avec le propriétaire des locaux la SCI Saint-Albert le Grand pour l'Enseignement Catholique du Diocèse de Nice

A) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan de l'exercice clos le 31/08/2023 avant répartition du résultat, totalise la somme de **15 062 107 €**.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de **817 257,63 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/09/2022** au **31/08/2023**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **23 novembre 2023** par notre Conseil d'Administration.

Ils ont été constitués selon le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2020

Impacts de la crise énergétique :

L'exercice est marqué, une nouvelle fois, par la hausse des prix de l'énergie. Un ensemble de mesures et la mise en place de bonnes pratiques ont toutefois permis de contenir cette hausse : généralisation de l'éclairage LED, abaissement de la température de consigne pour le chauffage, extinction des éclairages lorsque non nécessaires....

Direction - Organisation

Départ en retraite de cinq salariés dont la directrice administrative et financière, le directeur pédagogique du collège, la comptable familles, un peintre et une assistante pédagogique.

Nouveaux emprunts - Trésorerie - Placements

Remboursement de l'emprunt d'un montant de 150000€ souscrit auprès du Crédit Coopératif en 2017.

Placements de la somme de 2 834 717 € sur des comptes à terme, compte sur livret, livret A et obligations auprès de la BPMED, de la Société Générale et du Crédit Coopératif.

Bail et loyers

Rachat des locaux et bâtiments de Stanislas aux Marianistes par la SCI SAINT ALBERT LE GRAND POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCESE DE NICE le 24 octobre 2019.

Signature d'un bail commercial de onze ans à compter du 1er novembre 2019 entre l'OGIS et la SCI SAINT ALBERT renouvelé pour une durée de neuf ans jusqu'au 31 octobre 2039.

Signature d'un bail emphytéotique de quatre vingt dix neuf ans à compter du 1er novembre 2039 jusqu'au 31 octobre 2138.

Social

a - Convention collective et accord d'entreprise

Signature en septembre 2022 d'une décision unilatérale de l'OGIS sur la mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 400 € versée en septembre 2022 mais provisionnée au 31 août 2022

Signature en juillet 2023 d'une décision unilatérale de l'OGIS sur la mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 500 € versée en août 2023.

Au niveau de la NAO de Stanislas, application de la NAO nationale compte-tenu des augmentations successives de la valeur du point en 22/23 (1% en septembre 22, 2% en octobre 22, 3% en mai 23 & 2% en septembre 2023).



*b - Contrats en alternance*

Conclusion en 22/23 d'un nouveau contrat d'apprentissage pour une ASEM en maternelle (contrat d'une année) et une coordinatrice écologie et développement durable en master (contrat de 2 ans).

Cela porte le nombre d'apprentis à 3 sur l'exercice : 2 ASEM et la coordinatrice écologie & développement durable.

*c - Contrats aidés*

*d - Amélioration des conditions de travail*

Mise en place de BSO (Brise Soleil Orientables) sur l'ensemble des ouvertures des bâtiments non encore équipés sur 2 ans dans le cadre des gros travaux d'entretien provisionnés

Mise en œuvre des procédures dématérialisées d'inscriptions et réinscriptions des élèves pour les familles, des paiements en ligne par carte bancaire

*e- Formation*

Dans le cadre du plan de formation 2022-2023, 57 salariés ont bénéficié d'une formation individuelle soit un total de 397 heures de formation.

*f- Entretien*

Réalisation des entretiens d'évaluation en 22/23 en alternance avec les entretiens professionnels obligatoires tous les 3 ans.

La périodicité de l'entretien professionnel a été modifiée au 1er septembre 2022 par la convention collective EPNL.

Créances et intérêts intercalaires dus par la SCI St Albert le Grand pour l'Enseignement Catholique du Diocèse de Nice , sociétaire propriétaire

Nous avons versé la somme de 50 000 € à la SCI SAINT ALBERT LE GRAND POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU DIOCESE DE NICE au titre de dépôt de garantie.

Heures de délégation des enseignants, agents de l'Etat

Il est rappelé que dans divers arrêts prononcés depuis mars 2009, la cour de cassation met à la charge des établissements scolaires sous contrat d'association avec l'Etat le paiement des heures de délégation effectuées par les enseignants au cours de leurs mandats de délégués du personnel, membres du comité d'entreprise et du CHSCT.

La FNOGEC a édité une procédure de paiement, les enseignants n'étant pas salariés de l'Organisme de Gestion.

Depuis le 01/01/2018 la législation a été modifiée et les heures de délégation font l'objet d'un bulletin de salaire.

**Informations complémentaires :**

Travaux et installations 2022

Le montant total des immobilisations portées à l'actif du bilan sur la période 2022/2023 s'élève à : 860 874 € dont :

287 881 € Matériel informatique  
208 387 € Travaux cour maternelle  
112 345 € SSI  
54 107 € Matériel audiovisuel  
52 780 € Matériel de cuisine  
49 168 € Chaudière gaz  
32 214 € Armoire électrique  
25 886 € Installations & agencements  
17 079 € Climatisation  
15 027 € Mobilier

Le montant des travaux en cours au 31 août 2023 s'élève à : 253 869 € dont :

221 487,71 € Travaux cours école & collège  
29 381,28 € Pour le projet d'économies d'énergies

La taxe d'apprentissage de l'année 2023 s'élève à 46 646,14 € dont 24 012,89€ perçus au 31/08/2023. Elle est destinée à financer l'achat d'équipement informatique et prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du lycée technique.

**Autres informations :**

Publication de la rémunération des cadres dirigeants (loi 2006-586 du 23 mai 2006)

Reconduction de la position de l'OGIS prise depuis l'exercice 2009/2010 qui est de ne pas publier les montants des trois plus hautes rémunérations. Faute de délégation particulière, le seul dirigeant salarié est le chef d'établissement.

Aussi, pour des motifs liés à la confidentialité, il n'y a pas lieu de publier ces montants (Cf.avis de la FNOGEC publié dans l'ARC BOUTANT 493 de mai 2009).

Publicité des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes pour les OGEC dépassant certains seuils :

Afin de respecter le décret n°2009-540 du 14 mai 2009 et l'arrêté du 2 juin 2009 validant l'article L 612-4 du code du commerce il a été procédé par voie électronique auprès des services du Journal Officiel au cours de l'année 2022/2023 à la publicité des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2021/2022.



**B) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**C) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**1- Principes**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/23 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux recommandations et règles comptables préconisées par la FNOGEC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**2- Immobilisations corporelles et incorporelles :**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition d'une immobilisation).

L'option retenue de l'incorporation des frais d'acquisition est irrévocable et s'applique à toutes les immobilisations corporelles et incorporelles acquises.

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction de la durée de vie prévue des biens.  
(voir détail tableau 2)

Conformément aux règlements de l'ANC sur les actifs, et aux durées retenues lors de l'exercice de première application ( 2005/ 2006 ), des nouvelles règles sur les actifs, les durées d'amortissement retenues sont inchangées et sont présentées ci-après :

Nature de l'immobilisation	Durée amortissement (années)	Taux d'amortissement linéaire correspondant
<b>Gros-œuvre:</b> structures principales <b>Voirie et Réseaux Divers (VRD)</b>	30	3,33%
<b>Clos et couvert :</b> Revêtements de façades, Etanchéité, Toiture, Charpente, Menuiseries Extérieures	20	5,00%
<b>Honoraires :</b> maîtrise d'œuvre (architectes, BET, Géomètre)	15	6,67%
<b>Equipements techniques :</b> Chauffage, Plomberie, Electricité (courants forts), Climatisation, Ascenseurs, Courants faibles (Transmission, Communication, Alarmes ...)	10	10,00%
<b>Corps d'état secondaires :</b> Menuiseries intérieures, structures secondaires (faux-plancher, mezzanine...) Cloisonnement (cloisons, baies vitrées intérieures ...) Revêtements sols et murs intérieurs (carrelage, peinture, tapisseries, faux-plafonds), Miroirs, portail extérieur, revêtements de sols extérieurs	10	10,00%
<b>Agencements :</b> Aménagements et Installations diverses	10	10,00%
<b>Matériel et équipements pédagogiques</b>	5 à 10 ans	10% à 20%
<b>Matériel de transport</b>	4 à 10 ans	10% à 25%
<b>Matériel informatique</b>	5 à 10 ans	10% à 25%
<b>Matériel et mobilier de bureau</b>	5 à 10 ans	10% à 25%
<b>Logiciels</b>	1 an	100,00%

Depuis le 01/09/2014, les achats de mobilier et matériel de bureau ainsi que les équipements et matériel vidéo sont amortis sur 5 ans au lieu de 10 ans.  
Les biens acquis antérieurement à cette date continueront à être amortis sur 10 ans.

**3- Immobilisations financières**

La valeur brute des immobilisations financières (dont le détail est fourni au D) §3) correspond à la valeur d'entrée des titres immobilisés et autres immobilisations financières, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

A la date de clôture, les immobilisations financières font l'objet d'une évaluation. Cette évaluation est comparée à la valeur brute des immobilisations financières. Pour les titres immobilisés, la valeur d'entrée de chaque catégorie de titres est comparée à la valeur du cours du titre à la date de clôture.

Si cette évaluation est inférieure à la valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas où une moins-value latente est constatée à la clôture, l'OGIS apprécie au cas par cas en tenant compte des particularités de chaque titre (cotation du titre, durée de conservation, modalités de remboursement à échéance). Dans le cas où il n'y a pas d'intention de céder les titres à court terme et que le prix de cession à terme est garanti au pair, aucune dépréciation n'est constatée.



#### 4- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition hors frais annexes engagés pour leur acquisition. La valeur des titres en cas de cession a été estimée selon la méthode FIFO.

#### 5- Fonds propres :

Un tableau de variation des fonds propres est joint (Tableau VI)

#### 6- Subventions d'investissement

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinés à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Les tableaux de suivi des subventions d'investissement sont joints, ils comprennent :

· Un tableau de variation des subventions d'investissement au cours de l'exercice (montant nominal et quote-part virée au résultat), (Tableau VIII).

A la clôture de l'exercice, le total pluriannuel de ces subventions s'élève à 1296129 € (Voir D §7).

#### 7 - Provisions

##### 7-1 - Provision pour indemnités de départ à la retraite

Personnel OGIS

La provision pour IDR, calculée au 31/08/2023, correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel OGIS, a été comptabilisée dans son intégralité.

Pour mémoire : Application à compter du 1er septembre 2015 de la Convention Collective des Salariés des Etablissements Privés (SEP) qui a entraîné un changement de méthode dans le calcul de l'IDR au 31/08/2016.

Sur l'exercice 2022/2023 la provision a été évaluée de la même manière en fonction de l'ancienneté acquise à la date de clôture du présent exercice et d'une table indiquant, en fonction de l'ancienneté acquise, le total des droits correspondants exprimés en nombre de mois de salaire.

Tableau montrant l'évolution des IDR OGIS :

	IDR AU 31/08/23	IDR AU 31/08/22	Delta
Personnel OGIS	373 883 €	392 391 €	-18 508 €
<b>Total</b>	<b>373 883 €</b>	<b>392 391 €</b>	<b>-18 508 €</b>

##### 7-2 - Provisions pour grosses réparations

Le montant des travaux de gros entretien (toitures, façades, cours, murs d'enceinte...) ayant été réévalué à 1 644 667 €, 1/5 de cette somme est provisionné pour faire face à ces dépenses indispensables pour la sauvegarde de l'immobilier. Suite à une réévaluation des travaux de gros entretien, une provision complémentaire de 150 000 € a été comptabilisée au 31/08/2022 portant ainsi la provision à 1 800 000 € au 31/08/2022. Une nouvelle dotation a été constatée au 31/08/2023 pour un montant de 237 000€, portant la provision à 2 137 000€.

Une reprise de provision de 382 732,03 € a été effectuée sur les travaux réalisés au cours de l'exercice 2022/2023 à savoir la fin du ravalement de façade, la pose de B.SO., le revêtement des cours primaire et collège ainsi que la reprise de réseaux de chauffage et eau potable.

##### 7-3 - Provisions pour immobilisations financières

Une dotation complémentaire pour dépréciation des titres BPME de 17 K€ a été constatée, ainsi qu'une reprise de 3,5k€, portant ainsi la provision à 123 625€ au 31/08/2023.

#### 8- Placement ANDANTE

Placement ANDANTE auprès de la Société Générale : Nous vous rappelons qu'un versement complémentaire de 340 000 € a été effectué en mai 2019.

Le compte s'élève à 332 196€, au 31/08/2023, rémunéré en 2022 au taux de 1,66% l'an net de frais de gestion.

Ce placement ANDANTE a été instauré pour faire face aux sorties de trésorerie liées aux indemnités de départ en retraite. Les IDR des enseignants n'étant plus à la charge de l'établissement, ce placement est consacré exclusivement aux IDR du personnel OGIS.

Le contrat a été utilisé dans le cadre des trois départs à retraite intervenus durant l'exercice.



**9- Autres**

**Règles et méthodes comptables :**

• **Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations**

En tant que mandataire, en application de la convention de Mandat signé le 24 février 2017, OGIS collecte les cotisations de l'APEL auprès des familles et les lui reverse.

Les cotisations collectées puis reversées sont comptabilisées dans un compte de tiers (4541000) sans impact sur le résultat.

• **Information sur les concours publics et les subventions**

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés "concours publics" et comptabilisés en compte 73.

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur

• **La ventilation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond au total des comptes 70. (Voir détail Tableau IX)

• **Effectif employé pendant l'exercice**

**Tableau de l'effectif moyen employé pour l'exercice 2022/2023**

	Temps partiel 0,00 à 0,19 ETP	Temps partiel 0,20 à 0,39 ETP	Temps partiel 0,40 à 0,59 ETP	Temps partiel 0,60 à 0,79 ETP	Temps partiel 0,80 à 0,99 ETP	Temps plein	Total
Employé	0,95	1,37	3	1,29	4,64	17	<b>28,25</b>
Agent de maîtrise	0,08	0	0,96	1,92	1,91	16	<b>20,87</b>
Cadre	1,53	2,23	0	0	0	13	<b>16,76</b>
Cadre dirigeant	0	0	0	0	0	1	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>2,56</b>	<b>3,6</b>	<b>3,96</b>	<b>3,21</b>	<b>6,55</b>	<b>47</b>	<b>66,88</b>

• **Rémunération des dirigeants**

Au titre de l'exercice, aucune rémunération n'a été versée par l'OGIS aux administrateurs, ces derniers participent à quatre conseils d'administration et à une assemblée générale ordinaire par an. Compte tenu du temps de présence consacré (non significatif), aucune comptabilisation de contribution volontaire n'est constatée dans les comptes de classe 8.

• **Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 18 023€ dont 16 443 € relatifs à la certification des comptes, et 420 € correspondent aux autres services.

• **Rattachement des charges et produits à l'exercice**

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges qui concernent totalement ou partiellement la période ultérieure à la date de clôture, elles s'élèvent à 260 192€ dont 50 K € de licences VMware, 43 K € de primes d'assurance, 31 K € de loyers immobiliers.

Les produits constatés d'avance, d'un montant de 28 441€, correspondent aux frais d'inscriptions qui concernent l'exercice 2022/2023 ainsi que la taxe d'apprentissage collectée en 2023 à affecter.



D) NOTES SUR LE BILAN

1 - TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (chiffres exprimés en €)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Augmentations (par réévaluation)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et autres immobilisations incorporelles	73 232,00				73 232,00	
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
TOTAL I		73 232,00	-	-	-	73 232,00	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	18 293 645,00	283 075,00			18 576 720,00
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 394 383,00	54 986,00	- 5 537,04		4 443 831,96
			2 900 162,00	165 798,00	- 80 107,26		2 985 852,74
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, Matériel de transport	23 177,00				23 177,00
		Matériel de bureau et	2 365 340,00	341 988,00	- 161 810,11		2 545 517,89
		Mobilier	1 081 412,00	15 027,00			1 096 439,00
		Cheptel et immobilisations	-				-
	Immobilisations corporelles en cours	265 086,00	253 869,00		- 265 086,00	253 869,00	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés							
Immobilisations grevées de droit (prêt à usage)							
TOTAL II		29 323 205,00	1 114 743,00	-	- 512 540,41	29 925 407,59	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	775 503,00	11 942,00		- 103 509,00	683 936,00	
	Prêts et autres immobilisations financières	50 122,00	1 500,00			51 622,00	
TOTAL III		825 625,00	13 442,00	-	- 103 509,00	735 558,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		30 222 062,00	1 128 185,00	-	- 616 049,41	30 734 197,59	

2 - TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (chiffres exprimés en €)

Amortissements		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions: amort. afférents aux élém. sortis de l'act. et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement		-		-	
	Autres immobilisations incorporelles		73 123	109	73 232	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	-		-	
		Sur sol d'autrui + AAI	13 607 798	874 757	80 107	14 402 448
		Insta.général, agencement, aménagement des constructions	-			-
	Installations Techniques, Matériel et outillage		4 851 330	214 469	31 455	5 034 344
	Autres immobilisations corporelles	Instal.général, agencement, aménagements divers	-			-
		Matériel de transport	12 078	5 269		17 347
		Mat.bureau et informatique, mobilier	1 683 362	291 019	135 893	1 838 488
TOTAL III			20 154 568	1 385 514	21 292 627	
Total Général (I + II + III)			20 227 691	1 385 623	21 365 859	



Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des biens.

Nature	Durée de vie	Mode
- Gros-œuvre, Voie et Réseaux Divers (VRD)	30 ans	mode linéaire
- Façades, Etanchéité, Toiture, Menuiseries Extérieures	20 ans	mode linéaire
- Chauffage, Plomberie, Electricité, Cablage, Climatisation, Ascenseurs	10 ans	mode linéaire
- Honoraires maîtrise d'œuvre (architecte, BET, géomètre)	15 ans	mode linéaire
- Bail à construction collège, école	17 ans	mode linéaire
- Intérieur : menuiseries, revêtements sols et muraux (carrelage...), portail extérieur	10 ans	mode linéaire
- Agencements, aménagements, installations diverses	10 ans	mode linéaire
- Matériel de transport	4 ans	mode linéaire
- Matériel de bureau	10 ans	mode linéaire
- Matériel informatique & audiovisuel	5 ans	mode linéaire
- Mobilier de bureau	10 ans	mode linéaire
- Mobilier de bureau	5 ans	mode linéaire

A compter du 01/09/2014, les achats de mobilier et matériel de bureau ainsi que les équipements et matériel vidéo sont amortis sur 5 ans au lieu de 10 ans. Les biens acquis antérieurement à cette date continueront à être amortis sur 10 ans.

Depuis le 01/09/2019, le matériel de transport est amorti sur 4 ans au lieu de 10 ans

### 3 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chiffres exprimés en €)

Nature des immobilisations financières	Montant
Titres effort construction	184 989
Titres immobilisés	498 947
Prêts au personnel	-
Dépôt de garantie (1)	50 000
Cautions versées	1 622
<b>Total</b>	<b>735 558</b>

(1) Dépôt de garantie effectué auprès de la Sci Saint Albert, propriétaire des locaux

### 4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES (chiffres exprimés en €)

Nature	Montant	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
<b>De l'Actif immobilisé</b>	<b>735 558</b>	-	<b>735 558</b>
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) (2)	-	-	-
Autres immobilisations financières	236 611	-	236 611
Titres immobilisés	498 947	-	498 947
<b>De l'Actif circulant</b>	<b>1 386 494</b>	<b>563 479</b>	<b>823 015</b>
Fournisseurs débiteurs #409	73 484	73 484	-
Clients douteux ou litigieux	21 352	21 352	-
Autres créances clients	494	494	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux #4387+43872	2 319	2 319	-
Subventions à recevoir #44	451 233	451 233	-
Fonds de solidarité Stanislas et Appel #4541	52 548	-	52 548
Sci Saint Albert Le Grand#45	770 467	-	770 467
Produits à recevoir	14 297	14 297	-
Débiteurs divers	301	301	-
<b>Total</b>	<b>2 122 052</b>	<b>563 479</b>	<b>1 558 573</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(2) Prêts remboursés au cours de l'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès des membres

### 5 - PRODUITS A RECEVOIR (chiffres exprimés en €)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/08/2023	31/08/2022
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	14 297	12 462
Disponibilités	-	-

### 6 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (chiffres exprimés en €)

Nature	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Actions	16 192	-	-	16 192
FCP BPMED	-	190 015	-	190 015
Placement ANDANTE (1)	360 166	5 950	33 921	332 196
<b>Total</b>	<b>376 358</b>	<b>195 966</b>	<b>33 921</b>	<b>538 403</b>

(1) Le placement ANDANTE a été instauré pour faire face aux sorties de trésorerie liées aux indemnités de départ à la retraite des enseignants.  
(cf. § C-9)



7 - Tableau de variation des Fonds Propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU VI)

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	434 673				434 673
Report à nouveau	6 628 891		516 580		7 145 470
Excédent ou déficit de l'exercice	516 580	- 516 580	817 258		817 258
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>7 580 143</b>	<b>- 516 580</b>	<b>1 333 837</b>	<b>-</b>	<b>8 397 401</b>
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	1 077 731		435 601	- 217 202	1 296 129
Provisions réglementées	-				-
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>8 657 874</b>	<b>- 516 580</b>	<b>1 769 438</b>	<b>- 217 202</b>	<b>9 693 530</b>

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Ecart de réévaluation	-				-
<i>Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise</i>	-				-
<i>Ecart de réévaluation sur biens avec droit de reprise</i>	-				-
Réserves	-				-
Réserves statutaires ou contractuelles	-				-
Réserves pour projet de l'entité	434 673				434 673
<i>dont Réserves pour investissements</i>	434 673				434 673
<i>dont Réserves de trésorerie</i>	-				-
Autres	-				-
Report à nouveau	6 628 891	516 580			7 145 470
Excédent ou déficit de l'exercice	516 580	- 516 580	817 258		817 258
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>7 580 143</b>	<b>-</b>	<b>817 258</b>	<b>-</b>	<b>8 397 401</b>
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Subventions d'équipement	1 058 582		296 501	- 208 139	1 146 944
<i>dont Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires</i>	58 776		18 755	- 26 273	51 258
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-				-
Autres subventions d'investissement	19 149		139 099	- 9 063,53	149 185
Provisions réglementées	-				-
<i>Droits des propriétaires (prêt à usage)</i>	-				-
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>8 657 874</b>		<b>1 113 759</b>	<b>- 217 202</b>	<b>9 693 530</b>



8- Tableau de suivi des subventions d'investissement

c - TABLEAU DE DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE DES SUBVENTIONS (projet et financeur)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant viré au compte de résultat de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
SUB CR 2006_53.9k CONSTRUCT° COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL	53 900	46 233	7 667
SUB CR 2006 24 957 € CONSTRUCT° COMPLEXE LYT	24 957	21 407	3 550
SUB CR 2008 53 827 POSE PROTEC SOL LG	53 827	37 089	16 738
SUB CR 2008 4K PROTEC.SOLAIRES.LYC.T	4 000	2 756	1 244
SUB CR 2011 49500 € ASCENSEUR EXTENTION INTERNAT	49 500	29 917	19 583
SUB CR 2011 36481.47 € CAPTEURS SOLAIRES A EAU INTERNAT	36 481	34 865	1 617
SUB CR 2013 8K € TRVX PROTECT° SOLAIRES LG	8 000	2 787	5 213
SUB CR 2013 4000 € TRVX PROTECT° SOLAIRE LT	4 000	1 899	2 101
SUB CR 2014 3000 € EQUIP BANC MACHINE LABO PHYS CPGE	3 000	2 685	315
SUB CR 2015 2500 € EQUIPT LABO OPTIQUE	2 500	2 128	372
SUB CR 2016 2K € EQUIPT LABO SVT LG	2 000	1 536	464
SUB CR 2016 7K € EQUIP LABO PHYS-CHIMIE CPGE	7 000	4 202	2 798
SUB CR 2017 30K € EQUIPT MOB.INFO. AUDIOVISUEL LG	30 000	30 000	-
SUB CR 2017 15 K € EQUIPT LABO CPGE	15 000	14 958	42
SUB CR 2018 15k€ TRAVAUX INSTAL.CAMERAS & MISE EN SURETE ACC	15 000	3 000	12 000
SUB_CR 2019/6593 EQUIPT.VICEOPROJ.13K	13 000	10 404	2 596
SUB_CR_2019/06594 EQUIP.LABO.PHYS.CHIMIE CPGE	18 000	13 531	4 469
SUB_CR_2020_07343 EQUIP.LABO.CHIM.SI.LEGT	15 000	7 858	7 142
SUB_CR_2020_07344 EQUIP.LABO.PHYS LYCEE	5 000	2 649	2 351
SUB CR 2020 90 K€ TRAV. MISE EN SECURITE ENTREE	90 000	8 046	81 954
SUB CR 2000/10657 EQUIP MISE EN CONFORMITE	34 606	34 606	-
SUB CR 2021/08815 EQUIP PEDAGOGIQUES	12 000	221	11 779
SUB CR 2022/05527 EQUIP PEDAGOGIQUES	20 000	-	20 000
SUB_CR_23_04780 REMPLACEMENT SSI	13 746	205	13 541
SUB_CR_23_04867 AMENAGEMENT CENTRE DOCUMENTAIRE	8 000	-	8 000
<b>Total SUB REGION</b>	<b>538 517</b>	<b>312 980</b>	<b>225 538</b>
SUB CG 2006 177475 € COMPLEXE SPORTIF 2EME ANNEE	177 475	152 909	24 566
SUB CG 2005 170019 € COMPLEXE SPORTIF	170 019	145 835	24 184
SUB CG 2008 179715 € RESTRUCT.SELF COLLEGE	179 715	158 975	20 740
SUB CG 2013 35 687 € MAT.INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	35 687	35 583	104
SUB CD 2015 100K € 3 SERVEURS+34 SIEGES+ DIV EQUIP	100 000	98 431	1 569
SUB CD 2016 97 K € EQUIP MAT INFORMATIQUE ET AUDIVISUEL	97 000	92 206	4 794
SUB CD 2018 43 352.94 €	43 353	41 605	1 748
SUB CD 2020 202390 € EQUIP INFO+MULTIMEDIA	202 390	95 282	107 108
SUB CD 2019 186 K€ EQUIP MAT INFO VIDEO TRVX SECURITE	186 000	114 829	71 171
SUB CG 2017 118 066€ EQUIP MAT INFO SECURISE	118 066	88 170	29 896
SUB CG 2014 100 K€	100 000	73 675	26 325
SUB CD 2021 REFLECTION COURS+BSO+EQUIP INFO	186 474	40 897	145 577
SUB CD 2022	182 462	26 097	156 365
SUB_CG_23 COURS & REMPL CHASSIS + VITRAGE	256 000	-	256 000
<b>Total SUB DEPARTEMENT</b>	<b>2 034 641</b>	<b>1 164 493</b>	<b>870 148</b>
TAXE APPR/EQUIPT 2017	54 403	54 403	-
TAXE APPR/EQUIPT 2018	46 798	43 695	3 103
AFFECT T.A 2019 EQUIPT ACHETE	20 673	15 168	5 505
AFFECTATION TAXE APPRENTISSAGE 2020	33 307	17 776	15 531
AFFECTATION TAXE APPRENTISSAGE 2021	12 553	4 189	8 364
AFFECTATION TAXE APPRENTISSAGE 2022	18 755	-	18 755
<b>Total TAXE APPRENTISSAGE</b>	<b>186 489</b>	<b>135 230</b>	<b>51 258</b>
SUB A.P.E.L 2020 CLASSES FLEXIBLES	20 000	3 235	16 765
SUB A.P.E.L 2022 CLASSES FLEXIBLES	12 500	-	12 500
AGEAU_2022_0692 TX DESIMPERMEABILISATION COURS	123 486	6 566	116 920
SUB AGEFIPH	3 113	113	3 000
<b>Total AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>159 099</b>	<b>9 914</b>	<b>149 185</b>
<b>TOTAL GENERAL SUB +TA</b>	<b>2 918 746</b>	<b>1 622 617</b>	<b>1 296 129</b>



9 - TABLEAU DE MOUVEMENT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (chiffres exprimés en €)

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	110 185	16 996	3 556	123 625
Provisions pour dépréciation des créances familles	24 251	3 253	6 152	21 352
Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers	-			
Provision pour risques (1)	-			
Provisions pour indemnités départ retraite	392 391	373 883	392 391	373 883
Provision pour gros entretien (2)	887 858	237 000	382 732	742 126
<b>Total</b>	<b>1 414 685</b>	<b>631 132</b>	<b>784 831</b>	<b>1 260 986</b>

(1) Litiges prud'homaux  
(2) Voir § C n°8-2

10 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES (chiffres exprimés en €)

Nature	Montant	Échéances	
		- 1 an	+ 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits(1)	2 313 258	480 742	1 828 151
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>2 313 258</b>	<b>480 742</b>	<b>1 828 151</b>
Fournisseurs	628 547	625 919	2 628
Fournisseurs Retenue de garantie	11 745	11 745	-
Famille ou élèves	899 908	899 908	-
Dettes sociales & comité d'entreprise	290 743	290 743	-
Etat et autres collectivités	64 038	64 038	-
Autres dettes	43 937	43 937	-
<b>Sous-total autres dettes</b>	<b>1 938 918</b>	<b>1 936 289</b>	<b>2 628</b>
<b>Total</b>	<b>4 252 176</b>	<b>2 417 031</b>	<b>1 830 779</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès des membres

11 - CHARGES A PAYER (chiffres exprimés en €)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/08/2023	31/08/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 616	3 072
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 713	96 459
Dettes fiscales et sociales #4282 + 4286 + 4378 + 4386 + 4486*	80 024	173 482
	-	76 404
Autres dettes	2 813	2 199

E) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1- CHIFFRE D'AFFAIRES (chiffres exprimés en €) Tableau IX

Détail du Chiffre d'Affaires	31/08/2023	31/08/2022
Participation des Familles : enseignement	4 681 284	4 530 014
Participation des Familles : restauration	2 137 445	2 082 263
Participation des Familles : hébergement	534 860	514 121
Taxe d'apprentissage affectée au fonctionnement	42 705	36 254
Rabais, remises et réductions accordées (enseignement et restauration)	-	118 385
<b>Sous Total participation des familles</b>	<b>7 288 685</b>	<b>7 044 268</b>
Subventions Etat (forfaits)	1 007 921	952 732
Subventions Région (forfaits)	682 954	615 532
Subventions Département (forfaits)	562 766	561 184
Subventions Communes (forfaits)	407 481	389 807
<b>Sous Total Subventions de fonctionnement " Forfaits "</b>	<b>2 661 121</b>	<b>2 519 255</b>
Produits des services (au personnel et occasionnels)	53 881	51 286
Prestations annexes aux élèves (études surveillées, casiers, ateliers)	462 011	410 028
Prestations annexes aux tiers		
<b>Sous Total autres Prestations</b>	<b>515 892</b>	<b>461 314</b>
<b>Total général</b>	<b>10 465 698</b>	<b>10 024 837</b>



2 - AUTRES PRODUITS (chiffres exprimés en €)

Détail des autres Produits	31/08/2023	31/08/2022
Revenus des immeubles non affectés à l'activité	16 665	20 121
Collectes et dons	4 628	3 623
Quote part de subventions d'investissement	217 202	204 870
Autres produits de gestion courante	269	182
<b>Total général</b>	<b>238 765</b>	<b>228 796</b>

3 - REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES (chiffres exprimés en €)

Détail des reprises sur provisions et transferts de charges	31/08/2023	31/08/2022
Reprises sur provision créances douteuses	6 152	29 072
Reprises sur provision pour risques	-	-
Reprise sur provision pour gros entretien	382 732	350 364
Reprises sur provision Indemnités départ à la retraite	392 391	385 083
Transferts de charges	35 023	33 379
<b>Total général</b>	<b>816 298</b>	<b>797 898</b>

F) ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. ENGAGEMENTS DONNES

Néant

Nature	Date de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Montant caution
<b>Total</b>			-

Crédits baux et locations mobilières :

Libellé	Montant de l'engagement total	Montant des charges antérieures	Charges TTC du 01/09/22 au 31/08/23	Annulation engagt changt de matériel	Montant de l'engagement au 31/08/23	A 1 an au plus	A + 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Crédits baux im	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits baux mo	-	-	-	-	-	-	-	-
Locations mobil	308 101	162 060	58 648	-	87 394	52 237	35 156	-
<b>Total</b>	<b>308 101</b>	<b>162 060</b>	<b>58 648</b>	<b>-</b>	<b>87 394</b>	<b>52 237</b>	<b>35 156</b>	<b>-</b>

2. ENGAGEMENTS RECUS

néant

3. SURETES REELLES

L'emprunt de 3 000 000 € destiné à financer les travaux de l'extension de l'internat Lalanne contracté en mars 2011 a fait l'objet d'une promesse d'hypothèque auprès de la Société Générale. Il s'agit d'une hypothèque conventionnelle non inscrite lors de l'acte sur la construction réalisée. Si cette caution hypothécaire était mise en oeuvre, elle prendrait fin le 5 avril 2027.

4. AUTRES ENGAGEMENTS

L'emprunt de 1 200 000 € destiné à financer la construction de la maternelle contracté en février 2018 auprès de la Banque Populaire Méditerranée a fait l'objet d'un nantissement de 600 000 € de titres immobilisés.

